



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

19 SEP. 2016

2386

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 19 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck.

Dans sa réponse à ma question orale N° 212 du 5 juillet 2016, Monsieur le Ministre a fait préciser qu'il convient de repenser l'offre en formations répondant aux besoins du secteur HORECA, essentiellement assurée par le Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LTHAH) à Diekirch.

Dans ce contexte, le Ministre a annoncé élaborer « un concept national » pour l'ensemble du secteur HORECA en collaboration avec des partenaires externes et les Lycées concernés.

Concernant la démission de la directrice du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck, le Ministre souligne qu'un nouveau directeur ne sera proposé qu'après la mise en place du concept national.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état d'avancement de l'élaboration du concept national ? Quels en sont les objectifs principaux ?
- Le Ministère a-t-il déjà consulté des partenaires externes ? Dans l'affirmative, quels ont été ces partenaires ? Quelles sont les conclusions tirées de ces consultations ?
- Pour quelles raisons le poste de nouveau directeur ne sera-t-il occupé qu'après l'élaboration du concept national ? Les exigences requises pour le poste en question varient-elles en fonction du concept national ?
- Quand le Ministre envisage-t-il de nommer un nouveau directeur ?
- Monsieur le Ministre a annoncé que le LTHAH se verrait attribuer la qualité d'un centre d'excellence. Le Ministre peut-il me fournir des informations supplémentaires sur le centre d'excellence ? Quelles seront ses fonctions ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée



Affaires générales

Luxembourg, le 21 octobre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2386 de la Députée Martine Hansen

Suite à la question de l'honorable Députée, je peux fournir les renseignements suivants concernant l'avancement des réflexions autour de l'offre scolaire dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme.

Un groupe d'échange a été instauré impliquant des représentants de l'HOESCA et de la Chambre de Commerce. Ledit groupe élaborera :

- une stratégie nationale en définissant les différentes formes de formations, les domaines de formation phares ainsi que les niveaux des diplômes visés ;
- les nouvelles formations à organiser ;
- les écoles qui s'impliqueront dans ces domaines de formation à travers tout le pays ;
- le fonctionnement futur du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck.

Le même groupe fera une proposition quant aux dispositions légales régissant le LTHAH.

À court terme, le LTHAH s'engage dans la formation en concomitant. À moyen terme, un BTS pourrait être offert au LTHAH. La mise en place d'un hôtel d'application serait également envisageable.

Finalement, je tiens à réagir aux nombreuses rumeurs qui circulent en précisant que le LTHAH est une école ayant des mérites innombrables, qu'il maintiendra son indépendance et qu'il restera évidemment implanté à Diekirch.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse